RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **26**
Votes contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-151**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association LES PAPY MOBS

Vu la délibération n° MA-DEL 2026-073 en date du 27 Avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 de la Commune ;

Vu la délibération n° MA-DEL 2026-075 en date du 27 Avril 2026 portant approbation des subventions aux associations au titre du budget 2026 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-075 en date du 20 juin 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue ;

Considérant la demande formulée par courrier du 15/09/2026 par l'Association LES PAPY MOBS, représentée par son Président, M. Cédric PERSAN, sollicitant une subvention exceptionnelle ;

Considérant que l'Association LES PAPY MOBS a organisé la Fête de la Mobylette sur la Commune de Quillan les 4, 5 et 6 septembre 2026 ;

Considérant que l'Association LES PAPY MOBS s'implique activement en organisant des manifestations, la Commune a décidé de les soutenir financièrement ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association LES PAPY MOBS d'un montant de 1.000 euros.

2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2026.

3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 26 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE

2026-151

Identifiant FAST :	ASCL_2_2026-10-09T10-50-16.00 (MI273019262)
Identifiant unique de l'acte :	011-200059418-20261009-2026-151-DE (Voir l'accusé de réception associé)
Objet de l'acte :	Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association LES PAPY MOBS
Date de décision :	Oct 9, 2026 12:00:00 AM

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions
Identifiant unique de l'acte antérieur :	
Acte :	MA-DEL-2026-151.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:50**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:50**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:56**	